

Avis n° 2021/04-06
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure de mécanique
et d'aérotechnique de Poitiers
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers
Sigle :	ENSMA
Nom d'usage :	ISAE - ENSMA
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Poitiers
Site de l'école :	Chasseneuil-du-Poitou

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2017/07-01

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Chasseneuil-du-Poitou

Catégorie NF (Nouvelle formation, première accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers, **spécialité Génie industriel pour l'aéronautique et l'espace**, en convention avec le CNAM de Nouvelle-Aquitaine, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Chasseneuil-du-Poitou

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers ;
- Vu le rapport établi par Marie-Annick GALLAND (membre de la CTI et rapporteure principale), Elisabeth LAVIGNE (membre de la CTI et co-rapporteure), Danièle QUANTIN (experte auprès de la CTI), Marilo GURRUCHAGA (experte internationale auprès de la CTI), Guillaume RIMAUD (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 avril 2021 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2023-2024	restreinte
Première accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers, spécialité Génie industriel pour l'aéronautique et l'espace en convention avec le CNAM de Nouvelle-Aquitaine	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2023-2024	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

L'école devra répondre à une **injonction** à fournir un plan d'action pour la mise en œuvre de la démarche qualité. Ce document est à transmettre le 15 octobre 2021. Elle devra également fournir à la Commission les deux règlements de scolarité mis à jour. Ces documents sont à transmettre le 5 juillet 2021, exclusivement sous format numérique, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'Ecole :

- Mettre en place et conduire une véritable politique de démarche qualité impulsée par la direction et partagée par l'ensemble des parties prenantes ;
- Diversifier les partenariats avec les entreprises en élargissant les secteurs d'activités, en visant des pays d'implantation hors de la France, en ouvrant le cursus aux startups et aux PME et en adaptant la formation aux besoins de ces dernières ;
- Surveiller l'insertion des jeunes diplômés en procédant à une analyse fine par option et spécialité. Mettre en place un suivi de l'évolution de carrière à plus long terme.

Pour la formation d'ingénieur diplômé de l'ENSMA :

- Mettre le cursus aux standards des accords de Bologne et de la CTI et inscrire les exigences en rapport dans le règlement de scolarité (crédits ECTS, objectifs pédagogiques des UE, accueil et aménagements pour les étudiants en situation de handicap, nombre d'heures encadrées, durée de la mobilité à l'international, durée de stage en entreprise, niveau de FLE) ;
- Développer une politique volontariste d'innovations pédagogiques permettant de mettre en œuvre l'évaluation des compétences visées par la formation, au-delà des savoirs et savoir-faire. Développer les mises en situation et impliquer les élèves par des analyses réflexives ;
- Développer le travail en autonomie dans des projets de grande envergure et de longue haleine, permettant, comme en entreprise, d'appréhender des systèmes complexes dans toutes leurs dimensions notamment en matière de SHS. Inclure dans ces activités un apprentissage du management de projet ;
- Réactualiser la fiche RNCP en prenant en compte la nouvelle option.

Pour la spécialité Génie industriel pour l'aéronautique et l'espace, en convention avec le CNAM de Nouvelle-Aquitaine :

- Mettre le règlement de scolarité en cohérence avec la description du cursus (niveau d'anglais, accueil et aménagements pour les étudiants en situation de handicap) ;
- Porter l'obligation de mobilité à l'international à 3 mois de période en entreprise conformément aux préconisations de la CTI ;
- Ancrer la formation dans l'école notamment avec le service des relations extérieures et internationales ;
- Mettre en place la démarche compétences jusqu'à leur évaluation ;
- Introduire dans la formation un enseignement de la déontologie et de l'éthique

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s)

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique de Poitiers	2021	2023-2024

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 13 avril 2021

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 11 mai 2021



La présidente
Elisabeth CRÉPON